

Décision portant nomination du jury pour le concours interne de recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale, branche d'activité professionnelle G (Patrimoine immobilier, Logistique, Restauration et Prévention), emploi-type Chef-fe de cuisine / cuisinier-ère, session 2026, dans l'académie de GRENOBLE.

Le Directeur Général du CROUS Grenoble Alpes, Boris TARGE,

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 31 mars 2026 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture de concours pour le recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale ;

Vu l'arrêté du 31 mars 2026 fixant les dates et modalités d'organisation des recrutements des techniciens de recherche et de formation de classe normale dans l'académie de GRENOBLE, au titre de l'année 2026 ;

DÉCIDE :

Article 1^{er} : Sont nommés membres du jury pour le concours interne de recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale dans la branche d'activité professionnelle G (Patrimoine immobilier, Logistique, Restauration et Prévention), emploi-type Chef-fe de cuisine / cuisinier-ère, au titre de l'année 2026, dans l'académie de GRENOBLE :

Monsieur MAZZON Gilles, Attaché d'Administration de l'Etat, président, Centre régional des oeuvres universitaires et scolaires de Grenoble Alpes, Saint-Martin-d'Hères.

Madame LEPAGE Catherine, Directrice de la restauration, vice-présidente, Centre régional des oeuvres universitaires et scolaires de Grenoble Alpes, Saint-Martin-d'Hères.

Monsieur RODDIER Philippe, Assistant Ingénieur CNRS, expert, Centre national de la recherche scientifique, Banyuls-sur-Mer.

Madame RAMON Fatima, Technicienne de Recherche et de Formation de Classe Normale, Centre régional des oeuvres universitaires et scolaires de Grenoble Alpes, Valence.

Monsieur CHRISTIN Olivier, Technicien de Recherche et de Formation de Classe Supérieure, suppléant, Centre régional des oeuvres universitaires et scolaires de Grenoble Alpes, Valence.

Article 2 : En cas d'empêchement du président désigné, la présidence sera assurée par la vice-présidente désignée.

Fait à Saint Martin d' Hères, le 12 mai 2026

Le Directeur Général

Boris TARGE